

La manifestation de la présomption d'innocence dans un tel pays

Par **Sandra ken**, le **29/07/2014** à **14:46**

Pourriez vous m'indiquer un plan? c'est dans le cadre d'un mini-mémoire

Par **yanos**, le **29/07/2014** à **14:56**

Bonjour,

Personne ne te donnera un plan sur ce forum, ni de conseils d'ailleurs, vu que tu ne respectes pas un minimum de politesse...

Cela dit, personne ne fera le boulot à ta place de toute façon.

A bientôt.

Par **Sandra ken**, le **29/07/2014** à **15:22**

oh, pardonnez mon ingratitude s'il vous plait. Tout ce que je veux c'est un peu d'aide.

Par **gregor2**, le **29/07/2014** à **21:11**

Bonsoir, comme le rappelle yanos ce n'est pas une question d'ingratitude, seulement nous ne faisons pas les devoirs de tout le monde ...

Ainsi nous ne donnons des réponses que sur des questions précises ou nous donnons notre avis sur un travail déjà fait (plan, axes de recherche etc ...).

De quel pays parlez vous ?

Par **Sandra ken**, le **30/07/2014** à **09:56**

Bonjour,

En fait j'avais déjà un plan sur le thème mais je suis confuse. Au début, mon thème s'intitulait "La présomption d'innocence" tout court. Mais ensuite le prof a dit qu'il veut un aspect pratique et donc il a changé l'intitulé du thème: " la manifestation de la présomption d'innocence" dans le pays où je vis. C'est là le problème. Le devoir doit se faire en deux parties. Donc j'avais songer à parler de la conception de la PI dans la première partie et ensuite de sa manifestation procédurale dans la seconde partie. Est ce que ce plan permettrait-il de cerner sa manifestation ou faudrait-il encore que je parle de sa manifestation en dehors de procédure pénale?

Mon souci c'est ce mot "manifestation". Alors ce que je voulais c'était juste un plan type et non que vous allez faire le devoir à ma place.

Par **Poussepain**, le **30/07/2014** à **17:59**

Bonjour,

Je passe sur la politesse, d'autres l'ont fait.

L'intitulé de la question ne veut rien dire :/ (en français, comme en droit). Au moins veuillez préciser le pays en question.

Enfin on ne déduit jamais les développements d'un plan, mais on induit le plan des développements. Donc ça sert à rien de vous donner un plan type. Un plan type ça n'a pas d'intérêt en soi, ça sert juste à voir des pistes pour chercher des idées et éventuellement savoir organiser des idées une fois qu'on les a trouvés. Il doit toujours y avoir une adéquation du plan par rapport à une question concrète ainsi qu'avec les idées qui y répondent.

Après je peux vous donner des plans types, mais est ce que ça va vous aider? :

I théorie

II pratique

I En droit

II En fait

I Principes

II Exceptions

I loi

II jurisprudence

I droit civil

II droit commercial

I droit substantiel

II Procédure

I Avant tel date

II Après tel date

I Oui = thèse

II Non = antithèse

(III) oui et non = synthèse (ce plan en trois parties s'accorde mal avec le droit)

Sur ce thème voir aussi (I oui/II oui) (I non/II non, I non/II oui)

I A par rapport a C

II B par rapport a C

(voir A p/r à B, B p/r a A)

etc...

Tous ces plans se combinent entre eux pour donner des IA/IB IIA/IIB et même des IA1 IA2, IB1 IB2, IIA1, IIA2 IIB1 IIB2 etc...

Bon travail.

Par **Sandra ken**, le **04/08/2014** à **13:51**

Bonjour,

je vous remercie beaucoup pour vos aides et conseils.